



30 ans, 40 ans, 50 ans, 60 ans : la bonne stratégie à chaque âge pour votre PER

Quatre ans après son lancement, le plan d'épargne retraite individuel semble avoir trouvé son public. Il est vrai que, sous réserve de bien identifier son fonctionnement, ce plan offre, selon l'âge du souscripteur, divers avantages à peaufiner pour optimiser sa stratégie retraite. Affichant en 2023, dans sa version assurantielle (l'essentiel des offres individuelles), une collecte nette de 8,4 milliards d'euros, près de quatre fois supérieure à celle de l'assurance-vie (2,4 milliards d'euros), le plan d'épargne retraite creuse indéniablement sa place dans la panoplie d'épargne des Français.

Ces chiffres restent encore largement portés par les mouvements de transferts des anciens contrats PERP, Madelin et Préfon, désormais fermés à la commercialisation, que le PER remplace progressivement, mais la dynamique n'en est pas moins réelle. « Aujourd'hui, 66 % des Français déclarent connaître ce produit, un score en progression de 9 points par rapport à 2023 et de 17 par rapport à 2022 », indique l'édition 2024 du baromètre Ipsos-Cercle des épargnants consacré aux « Français, l'épargne et la retraite ».

Calibré en 2019 par le législateur afin d'apporter une solution d'épargne retraite plus souple que celles qui prévalaient jusqu'alors, le PER est bloqué jusqu'à la prise de la retraite (sauf achat de sa résidence principale, invalidité, décès du conjoint, expiration des droits au chômage...). A cette échéance, il est récupérable sous la forme d'un capital ou d'une rente (imposable dans les deux cas) et, pour compenser cette absence de liquidité, le souscripteur peut, en phase de constitution, déduire chaque année ses cotisations de son revenu imposable dans de généreuses limites. Partant de cette base, chacun peut ensuite bâtir une stratégie d'épargne retraite modulable selon l'âge auquel il souscrit.

A 30 ans, prendre date

« L'incertitude économique pousse de plus en plus les jeunes générations à intégrer la question de l'épargne-retraite dans leurs stratégies patrimoniales », observe **Philippe Lauzeral**, directeur général de **Finzzle groupe**. Or, au moins deux raisons peuvent convaincre les trentenaires inquiets pour leurs vieux jours de prendre date avec un PER. La première, c'est l'effort d'épargne lissé dans le temps. En plaçant une même somme, chaque trimestre par exemple, dans ce plan de très long terme, le jeune optimise ses points d'entrée sur le marché (on achète automatiquement plus d'actions lorsque les cours sont bas et moins lorsqu'ils montent) et donc sa performance dans le temps.

Lire aussi :

SONDAGE Retraite : comment les Français placent leur argent en 2024

DECRYPTAGE Retraite progressive : travailler moins en gagnant presque autant ?

Cela suppose bien sûr de choisir un PER diversifié sans frais d'entrée (on en trouve de nombreux sur Internet), si possible investi en fonds indiciels cotés (ETF) ou « clean share » (sans rétrocession de commissions au réseau distributeur ou à l'assureur), afin de « limiter les frais courants de gestion », précise Joseph Choueifat, cofondateur de Goodvest.

Autre point à considérer, l'avantage fiscal. « Dans cette tranche d'âge, on trouve des actifs célibataires, sans enfants qui, s'ils ont un emploi bien rémunéré, peuvent rapidement se retrouver avec un taux marginal d'imposition (TMI) élevé, et donc avoir intérêt à alléger leur impôt », note Aymeric Champeil, président et cofondateur de la



fintech My Pension.

A 40 ans, ajuster sa cotisation

Souvent engagé dans une vie de famille en pleine construction, source de charges budgétaires multiples, mais aussi de davantage de parts fiscales, un quadragénaire sera, le cas échéant, moins sensible à l'argument de la déduction au regard d'un plan qui l'engage sur un horizon encore bien lointain. Outre un point précis avec un conseiller pour ajuster au plus près sa cotisation (et celle de son conjoint) et composer ainsi au mieux avec la déduction du PER, souscrire à cet âge permet, comme à trente ans, de profiter de la dynamique financière d'un investissement de très long terme, sous réserve, là aussi, de faire les bons choix en termes de tarification et d'offres.

Il vaut mieux, par exemple, privilégier une gestion libre ou sous mandat alignée sur son objectif de placement plutôt qu'une gestion pilotée par horizon, sécurisée par l'assureur au fur et à mesure que l'âge de la retraite approche. Cette formule est souvent coûteuse et peu lisible en termes de contenu. On peut également regarder du côté des quelques rares PER comptes titres du marché, confiés à des experts de l'allocation d'actifs, dont certains sont enrichis de mécanismes de protection du capital à échéance.

Savoir à 40 ans que l'on peut débloquer son PER pour acheter sa résidence principale est un plus, même si, comme le souligne Aymeric Champeil, « la somme ainsi récupérée sera fiscalisée ».

A 50 ans, jouer la carte patrimoniale

Pour les quinquagénaires, le PER devient un outil patrimonial à optimiser en fonction des autres « briques » déjà en place (PEA, assurance-vie, immobilier locatif...) dans une quadruple dimension. La première est financière : on a encore un bel horizon devant soi pour dynamiser son épargne. La deuxième est fiscale : la déduction devient un argument fort au moment où les revenus professionnels grimpent tandis que les enfants commencent à quitter le foyer. Indéniablement, la troisième est successorale et il vaut mieux, à cet âge, opter pour un PER assurantiel afin de bénéficier, en matière de transmission, d'un régime calqué à quelques bémols près sur celui de l'assurance-vie. Enfin, la quatrième dimension, souvent négligée, est celle de la prévoyance.

« On entre dans une période plus à risque, tant du point de vue du chômage que de la santé et les cas de déblocages anticipés sans pénalités fiscales que concède le PER en cas d'accidents de la vie, sont à prendre en considération », remarque Aymeric Champeil. Dans la même veine, Laura Bourgin, ingénieure patrimoniale chez Equance conseille, pour les personnes mariées, de soupeser l'intérêt d'une « souscription de quatre PER en miroir, deux par conjoint, afin que chacun puisse profiter d'un complément de revenu le moment voulu avec l'un des plans, tout en protégeant, avec l'autre, le conjoint survivant qui recevra des capitaux exonérés de droits de succession et de prélèvements sociaux ».

A 60 ans et plus, l'avenir reste ouvert

A cet âge, « on a encore souvent cinq à dix ans devant soi, voire davantage pour profiter des effets de leviers du PER », estime Benoît Berchebru, directeur de l'ingénierie patrimoniale de la plateforme Nortia. Rien n'empêche, en effet, de conserver ce plan au-delà de l'âge de la retraite et de continuer de l'alimenter en se calant par exemple sur un profil de gestion à horizon équilibré qui laisse une marge de diversification jusqu'à deux ans avant la retraite. Attention toutefois, nombre de contrats prévoient dans leurs conditions générales un âge butoir de versements (aux alentours de 75 ans). Et si la retraite a été liquidée, la déduction fiscale sera limitée à un montant plancher (4.399 euros en 2024).

S'engager dans un PER à 60 ans exige par ailleurs de réfléchir aux modalités de sortie



les mieux adaptées à son besoin de revenus complémentaires (capital récupéré en une seule fois ou en plusieurs, rentes viagères) et d'étudier de près les avantages que confère le PER assurantiel en matière de transmission. « Ils sont plus nombreux qu'on ne l'imagine et doivent être articulés à bon escient avec ceux de l'assurance-vie, car les abattements dont profitent ces deux placements sont communs et non cumulatifs », rappelle Benoît Berchebru.

Frais : vérifier l'addition

Les promoteurs de PER doivent publier sur leur site Internet un récapitulatif des coûts - contractuels et propres aux supports de gestion - prélevés sur leurs offres. Ces fiches normées qui répertorient des frais moyens par grandes classes d'actifs (actions, obligations, diversifiées...) donnent une première idée de la variabilité des tarifs pratiqués (frais sur primes de 0 % à 5 % selon les réseaux par exemple).

Elles ne dispensent pas pour autant le souscripteur de plonger dans les documents d'informations clés remis avant signature afin d'identifier les coûts internes des fonds constitutifs de son PER qui, sur vingt ans ou plus, peuvent pénaliser lourdement le rendement de son épargne.

> Immobilier, assurance-vie, impôts, retraites... pour retrouver toute l'actualité patrimoine, abonnez-vous à notre newsletter > [S'inscrire](#)

Laurence Delain

